



WaterAid / Abir Abdullah

## L'engagement des entreprises en faveur des services d'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

Stimuler les progrès vers la concrétisation de l'Objectif de développement durable n°6 par le biais des chaînes d'approvisionnement et l'adoption volontaire de normes

Synthèse des recherches et recommandations  
**2017**



The CEO Water Mandate



wbcasd





WaterAid, le CEO Water Mandate et le World Business Council for Sustainable Development tiennent à remercier le programme Eau de HSBC pour son soutien à l'élaboration de ce rapport et des études de cas qui l'accompagnent.

WaterAid, le CEO Water Mandate et le World Business Council for Sustainable Development ont contribué activement à la rédaction de ce rapport, et remercient les entreprises qui y ont contribué ainsi que Water Witness International pour son travail et ses conseils. Les témoignages des entreprises sont anonymes.

**Photo de couverture :** WaterAid/ Abir Abdullah

Ritu Modi, 18 ans, a une fille de 4 ans et un garçon de 3 ans. Elle est cueilleuse de thé dans la plantation de thé de Gulni située dans le district de Sylhet au Bangladesh. Février 2017.

Le projet destiné aux cueilleurs de thé a commencé avec WaterAid et IDEA, l'une de ses organisations partenaires, en 2010 dans deux plantations de thé, l'une à Sylhet et l'autre à Maulavibazar. Avec le financement de HSBC, le volet Sylhet du projet a été étendu à 14 plantations, dont 8 sont désormais entièrement desservies en eau et en assainissement. Au total, 45 000 personnes ont ainsi pu accéder aux services dans 21 plantations. Les propriétaires des plantations sont légalement responsables de la santé et de l'éducation de leurs employés mais les installations sont très médiocres. Avant les interventions de WaterAid, ils dépendaient de puits creusés manuellement et des ruisseaux situés à proximité pour s'approvisionner en eau de boisson, et la défécation en plein air était une pratique très courante. Une part importante des interventions de WaterAid et de IDEA a consisté à convaincre les propriétaires et gérants des plantations.

# Table des matières

<b>1. Introduction et fondement de l'étude</b>	<b>4</b>
<b>2. Méthodologie</b>	<b>5</b>
<b>3. Constats et recommandations</b>	<b>5</b>
3.1 Travailler avec les entreprises sur l'EAH peut être un moteur pour améliorer l'accès des populations vulnérables aux services d'eau et d'assainissement ainsi que le développement social et économique	5
3.1.1 L'engagement visant à stimuler l'action des entreprises en matière d'EAH doit se poursuivre pour obtenir des bénéfices sur le plan social	5
3.2 Diverses stratégies peuvent être adoptées pour stimuler les progrès en matière d'EAH	6
3.2.1 Les divers éléments moteurs de l'action des entreprises en faveur de l'EAH au niveau des chaînes d'approvisionnement doivent être mieux compris et exploités.	6
3.2.2 Des recommandations définissant ce qui constituerait des conditions EAH « idéales » sont des plus nécessaires	7
3.2.3 Les conditions et cahiers des charges applicables aux fournisseurs et aux sous-traitants sont un puissant levier pour améliorer la façon dont est traitée la question EAH	8
3.2.4 Le renforcement des mécanismes existants (dont les conventions de l'OIT, les normes de performance de l'IFC, les recommandations de l'OCDE, le cadre d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles [SAFA] de la FAO), devraient faire progresser la question de l'EAH de manière significative.	9
3.2.5 Les normes élaborées par des organismes tiers représentent une voie particulièrement prometteuse pour progresser sur l'EAH	10
3.3 Des données et analyses supplémentaires sont nécessaires	11
3.3.1 Un corpus de données plus étoffé et une articulation plus convaincante renforcerait utilement l'argumentaire économique en faveur de l'EAH	11
3.3.2 Parallèlement à la politique EAH, des recommandations sont nécessaires concernant les processus permettant un engagement réel des parties prenantes et des communautés	12
3.3.3 Les controverses et risques potentiels résultant de l'implication des entreprises dans l'EAH doivent être parfaitement compris et gérés en amont	12
<b>4. Conclusion</b>	<b>14</b>
Annexes	15
Annexe 1. Résumé des recommandations visant à renforcer les approches EAH qui ressortent de l'analyse des systèmes de certification	15
Annexe 2. Critères à prendre en compte pour définir une approche « idéale » de l'EAH	19

# 1. Introduction et fondement de l'étude

L'accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH) est un élément central à l'atteinte des objectifs mondiaux de développement qui portent sur la pauvreté, la santé, l'éducation et la croissance économique. Les entreprises consommatrices d'eau peuvent potentiellement jouer un rôle influent dans la concrétisation de l'Objectif de développement durable (ODD) n°6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ». Au-delà des efforts communs de plaidoyer, d'autres opportunités existent s'agissant notamment de mener une action volontariste pour développer l'accès au niveau des sites opérationnels, des populations locales et des chaînes d'approvisionnement<sup>1</sup>. On estime qu'une personne sur cinq travaille pour une chaîne d'approvisionnement mondialisée, dont 80 à 90 % dans des PME ou des micro-entreprises ou systèmes de production agricole disséminés dans les pays en développement. Sachant que cette distribution coïncide avec les zones géographiques où les problèmes d'EAH sont les plus aigus, les entreprises ont le potentiel d'apporter une contribution significative.

Les initiatives autour de la question de l'eau se sont jusqu'à présent caractérisées par une focalisation relativement étroite sur la préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eau disponibles pour les usages opérationnels via des actions à l'échelle des sites et des bassins locaux. WaterAid, le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le CEO Water Mandate, une initiative menée dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies, ont fait progresser l'idée, notamment dans leur récent livre blanc, que si les risques physiques et réglementaires liés à la gestion des ressources en eau et à l'utilisation de l'eau pour les besoins des entreprises sont importants, les risques socio-économiques ne pourront être atténués qu'à condition de concrétiser l'accès universel durable aux services liés à l'eau. L'ODD n°6, qui fait explicitement le lien entre l'EAH et la gestion des ressources en eau, renforce encore davantage le message que pour réussir à atténuer les défis communs dans ce domaine, les entreprises doivent considérer la question de l'eau dans sa globalité.

Les entreprises qui sont à l'avant-garde dans ce domaine commencent à incorporer un volet EAH dans leurs stratégies de gestion de l'eau. À ce jour, ces initiatives ont principalement été axées sur les opérations de base de l'entreprise et la fourniture de services aux populations locales par le biais de partenariats avec des ONG. Peu d'attention a été portée à l'idée d'avoir une influence positive plus étendue qui permettrait d'impulser des actions au travers des chaînes d'approvisionnement.

Il existe clairement une opportunité de faciliter une plus grande implication des entreprises dans la dynamique engagée vers l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement et la concrétisation de l'Objectif n°6 en comprenant mieux les bénéfices pour les entreprises et les approches possibles.

Pour étudier et exploiter cette opportunité, WaterAid, le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et le CEO Water Mandate du Pacte mondial des Nations unies ont collectivement mandaté Water Witness International (WWI) pour mener des recherches visant à guider la stratégie et les actions à mener. L'objectif était double :

- i) Renforcer la base de connaissances sur l'action des entreprises en matière d'EAH le long de leurs chaînes d'approvisionnement, recueillir des études de cas convaincantes illustrant les arguments en faveur de cette action et identifier des opportunités d'améliorer leur impact et leurs résultats.
- ii) Recenser et proposer des recommandations concernant les méthodes susceptibles d'avoir le plus d'impact pour intégrer l'EAH dans les normes adoptées volontairement par les entreprises, et identifier les systèmes de certification qui seraient intéressés pour collaborer avec les partenaires en vue de soutenir et de documenter les actions menées en rapport avec l'ODD n°6.

Ce document est une synthèse des recherches menées. Après un rappel de la méthodologie et des sources d'information, il présente les principales conclusions et recommandations à l'intention des

<sup>1</sup> La chaîne d'approvisionnement s'entend ici comme « les entités dont l'entreprise n'est pas directement propriétaire mais qui constituent des maillons essentiels de la production et de la distribution d'un produit ; il peut s'agir de prestataires directs, de transformateurs, de producteurs de matières premières ou d'exploitants agricoles ».

intervenants et des acteurs engagés dans les politiques, et pour plus ample réflexion par les partenaires ayant mandaté les recherches. Des études de cas accompagnent ce rapport et détaillent la façon dont les entreprises se mobilisent en faveur de l'EAH au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

## 2. Méthodologie

L'approche retenue a consisté en une revue des informations disponibles complétée par des entretiens semi-directifs avec des interlocuteurs clés. L'équipe de recherche s'est entretenue avec des hauts représentants de dix entreprises multinationales identifiées comme ayant une démarche progressiste concernant les services d'eau et d'assainissement au sein de leurs filières (voir tableau 1). Dans la mesure du possible, les données des études de cas ont été vérifiées en se référant à des évaluations et documents publiés par des tiers. Si beaucoup d'observations générales incluses dans ce document sont basées sur des témoignages personnels, et doivent par conséquent être traitées comme telles, les messages clairs qui en ressortent sont utiles pour orienter les actions futures sur ces questions.

L'étude des systèmes de certification a impliqué une présélection parmi plus de 200 normes et l'examen de 25 systèmes de certification parmi les plus pertinents pour établir : le segment d'activité ; le taux de pénétration du marché ; la couverture géographique et enfin la crédibilité et l'approche actuelle en matière d'EAH. À partir de ces éléments, neuf systèmes de certification ont été sélectionnés pour une analyse plus approfondie et des entretiens avec des interlocuteurs clés. La liste des organisations interviewées est reprise dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Organisations interviewées dans le cadre des recherches**

<b>Entreprises</b>	Coca-Cola ; Diageo ; ERM ; Gap Inc ; GSK ; Olam ; Levi's ; Nestlé ; Unilever ; H&M
<b>Systèmes de certification</b>	4C- Global Coffee Platform ; Alliance for Water Stewardship ; Better Cotton Initiative ; Fairtrade ; Forest Stewardship Council ; GLOBALG.A.P. ; Round-table on Sustainable Palm Oil ; Sustainable Agriculture Network-Rainforest Alliance ; UTZ Certified ; ISEAL Alliance

## 3. Constats et recommandations

Les recommandations indiquées ici ont été regroupées et résumées selon trois thématiques pour aider les partenaires à élaborer leur stratégie. Chaque recommandation débute par le témoignage de personnes interviewées :

- 3.1 Travailler avec les entreprises sur l'EAH peut être un moteur pour améliorer l'accès des populations vulnérables aux services d'eau et d'assainissement ainsi que le développement social et économique
- 3.2 Diverses stratégies peuvent être adoptées pour stimuler les progrès en matière d'EAH
- 3.3 Des données et analyses supplémentaires sont nécessaires

### 3.1 Working with corporates on WASH can drive improved access for vulnerable communities and economic and social development

- 3.1.1 L'engagement visant à stimuler l'action des entreprises en matière d'EAH doit se poursuivre pour obtenir des bénéfices sur le plan social

### Témoignages d'entreprises...

« C'est nouveau pour nous, mais le potentiel est énorme. Nous employons 62 500 personnes, nous sommes en relation directe avec 350 000 autres, et nous avons des liens avec 4 millions d'agriculteurs... la chaîne d'approvisionnement, c'est là que se situent les gros enjeux. »

« Nous travaillons dans 90 pays, avec 500 fournisseurs et 135 000 salariés, et près d'un million dans les chaînes d'approvisionnement en Asie du sud-est. Nous voulons influencer davantage les performances des fournisseurs et améliorer les conditions sur le lieu de travail. »

« Nous considérons l'EAH comme facteur de risque, tant pour les producteurs de notre filière que pour nos 167 usines... Nous sommes au tout début de ce chemin. »

Le potentiel que représente une action progressiste en faveur de l'EAH par le biais des chaînes d'approvisionnement des entreprises semble important compte tenu :

- de leur rayonnement et de leur taille ;
- de leur présence dans les pays prioritaires pour l'EAH ;
- de leurs liens avec les populations mal desservies ;
- de l'étendue limitée des actions menées actuellement par les entreprises sur ces questions ;
- de la volonté des entreprises de mettre l'accent sur ce sujet.

Selon les personnes interviewées, il n'y a pas encore d'entreprise clairement identifiée comme leader ou en pointe s'agissant de « bonnes pratiques » dans la gestion des questions d'EAH le long de la chaîne d'approvisionnement, et il a été difficile d'identifier des exemples particulièrement convaincants étayés par une évaluation indépendante.

Il ne fait aucun doute que des opportunités existent pour travailler avec les entreprises et les intervenants de leurs filières, et via l'adoption volontaire de normes visant à améliorer la fourniture de services EAH. Que des populations impliquées dans la fourniture de ces biens et services aux multinationales et aux consommateurs n'aient pas accès à ces services devrait être jugé inacceptable. Le fait de devoir travailler dans des conditions indignes où les services EAH sont inadéquats a d'ailleurs été comparé à l'esclavage<sup>2</sup>. Les multinationales reconnaissent la nécessité d'améliorer les résultats, et semblent disposées à collaborer pour traiter les priorités, dont la constitution d'un corpus de données, l'élaboration de bonnes pratiques et le travail de plaidoyer.

## 3.2. Diverses stratégies peuvent être adoptées pour stimuler les progrès en matière d'EAH

### 3.2.1 Les divers éléments moteurs de l'action des entreprises en faveur de l'EAH au niveau des chaînes d'approvisionnement doivent être mieux compris et exploités.

#### Témoignages d'entreprises...

« L'EAH est un enjeu majeur parce que 80 % des salariés de notre filière d'approvisionnement sont des femmes. L'élément moteur est la culture d'entreprise et l'accent que nous mettons sur l'individu... De plus, c'est bon pour notre chiffre d'affaire. Nos clients attendent de nous que nous évitions de nuire et que nous minimisions les dangers le long de la chaîne d'approvisionnement. »

« Nous nous intéressons au bien-être des agriculteurs à cause de la nécessité de garantir l'approvisionnement à long terme. La demande d'appui pour les services d'EAH est venue des communautés productrices elles-mêmes. »

<sup>2</sup> En 2009, le Ministère du travail brésilien a par exemple condamné une entreprise à une amende de 2 millions de réals (590 000 euros) pour avoir employé 530 salariés dans des conditions analogues à celles de l'esclavage, sans accès à l'eau potable, à des sanitaires, à une cantine ou à des équipements de protection. Les salariés avaient été embauchés de manière indirecte via un sous-traitant.

« Ce sont les investisseurs qui guident l'essentiel de notre action en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Certains sont en train de revoir leurs politiques de développement durable, et sont ambitieux et visionnaires, mais l'EAH n'est pas encore véritablement ancré dans cette démarche. »

« Les préoccupations autour de la sécurité alimentaire et de l'hygiène sont un élément moteur pour améliorer les services d'EAH sur le terrain. L'épidémie d'E. coli en Europe en 2011 a provoqué 53 décès et 4 000 cas de maladie, et coûté 4 milliards de dollars. Les mauvaises conditions d'assainissement sur les sites de production ou les problèmes de recyclage des eaux usées pourraient provoquer des épidémies similaires. »

Les entreprises commencent à se focaliser sur les questions d'EAH dans le cadre de leurs chaînes d'approvisionnement pour toute une série de raisons, notamment :

- les décisions provenant des hauts dirigeants désireux de mettre en place une culture et des pratiques éthiques sur le lieu de travail ;
- la réponse aux demandes émanant des populations et des salariés ;
- la pression exercée par les consommateurs et les entreprises clientes ;
- le respect de la législation et l'application des processus liés au devoir de diligence des investisseurs ;
- le respect des obligations des systèmes de certification et de référence auxquelles les entreprises adhèrent volontairement ;
- les mesures prises pour répondre à des crises affectant la chaîne d'approvisionnement ;
- les avantages fiscaux qui semblent jouer un rôle quand les entreprises bénéficient d'exonérations lorsqu'elles s'approvisionnent localement et soutiennent les populations locales.

L'éclairage apporté par ces recherches devrait être approfondi pour mieux appréhender comment ces incitations se développent et opèrent, et comment elles peuvent être activées et renforcées plus largement.

### 3.2.2 Des recommandations définissant ce qui constituerait des conditions EAH « idéales » sont des plus nécessaires

#### Témoignages d'entreprises...

« L'assainissement est le défi majeur, pas seulement au niveau des usines de transformation mais aussi au niveau des exploitations agricoles, où les services d'assainissement et d'hygiène sont quasiment inexistantes. Il est rarement envisageable de demander l'installation d'infrastructures à ce niveau. Il serait très utile d'avoir plus de détails sur ce qu'on considère comme constituant des 'installations EAH décentes' à ces échelles. »

« Nous devons nous poser les bonnes questions par rapport aux matières premières que nous soustraitons, y compris au niveau des petits exploitants agricoles et des usines. Définir une solution économiquement efficace et standardisée pour l'EAH au niveau le plus local est une grande priorité. »

« Une approche 'idéale' pour les services EAH est des plus nécessaires. Nous serions très intéressés d'y participer, et très intéressés de trouver une solution qui donne les résultats attendus, qui est pragmatique, et dont le coût n'est pas prohibitif. »

L'élaboration, l'expérimentation et la diffusion de recommandations au sujet de la prise en charge des questions EAH dans les chaînes d'approvisionnement doit constituer une tâche prioritaire. Selon les personnes interviewées, il est urgent que soit précisée la définition de ce qui est considéré comme bonne pratique « acceptable », cette définition pouvant inclure les éléments suivants :

- Différenciation entre les conditions en usine et dans les exploitations agricoles, et prise en compte des contraintes rencontrées dans les lieux reculés au niveau des infrastructures (il

pourrait par exemple être plus réaliste et rentable de fournir un approvisionnement en eau mobile ou individuel, ou des pelles/truelles et des écrans mobiles pour éviter la défécation en plein air, etc. dans les champs ou les lieux où la fréquence de passage des salariés est inférieure à un certain seuil).

- Définition de la quantité, de la qualité et de la distance où doivent se situer les points d'eau potable fiables, avec un volume d'eau défini en fonction de la température et de la nature des tâches.
- Prise en compte des besoins sexo-spécifiques pour les équipements sanitaires (par exemple, prévoir des installations permettant la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que des installations séparées et sécurisées), un nombre maximum de salariés par latrine, des normes minimales pour l'assainissement, le nettoyage et l'inspection.
- La présence de savon et d'eau pour se laver les mains.
- Des attentes minimales concernant les équipements familiaux et communautaires pour les salariés, et des réponses différenciées en fonction du contexte. Par exemple, quand une entreprise héberge directement ses salariés, le respect des normes minimales sera la règle ; quand l'installation d'une entreprise induit une augmentation du nombre d'habitants dans un village ou une ville, il doit y avoir une obligation de veiller à ce que cela ne crée pas de surcharge au niveau des services EAH. Cette approche peut être comparée aux « *planning obligation agreements* » ou « *planning gain* » au Royaume-Uni, dans le cadre desquels un promoteur a l'obligation de contribuer financièrement à la fourniture des services publics locaux pour compenser les effets de son projet sur la communauté locale.
- Dans les pays ou régions confrontés à l'insuffisance des services EAH, l'entreprise devrait avoir l'obligation d'évaluer et d'analyser le niveau d'accès aux services EAH là où habitent les salariés et d'apporter une contribution positive fondée sur les données probantes si des insuffisances sont constatées (par exemple par un plaidoyer local).

Une série de critères définissant les conditions optimales d'accès à l'EAH dans le cadre des chaînes d'approvisionnement et les sites de production est proposée pour discussion en **annexe 2**.

Toutes les personnes interviewées ont admis la nécessité, et exprimé le souhait, que soient définies plus précisément les pratiques existantes, par le biais de recommandations spécifiques sur ce à quoi peuvent ressembler les meilleures pratiques pour l'EAH dans les chaînes d'approvisionnement.

### **3.2.3 Les conditions et cahiers des charges applicables aux fournisseurs et aux sous-traitants sont un puissant levier pour améliorer la façon dont est traitée la question EAH**

#### ***Témoignages d'entreprises...***

*« Nous nous intéressons à l'EAH depuis 2012, et depuis la mise en place de notre code des fournisseurs auprès de 5 000 fournisseurs, dont environ 3 000 dans le secteur agricole. Si nous pouvons préciser les définitions ce que constituent des services EAH acceptables, nous pouvons faire évoluer les choses et avoir de l'influence à tous les niveaux, des gros producteurs jusqu'aux coopératives et agriculteurs sous-traitants. »*

*« Notre code de pratique engage tous les fournisseurs à respecter certains principes dont des conditions de travail sûres et hygiéniques conformes à la législation nationale et aux conventions internationales en matière de santé et de sécurité. Cela induit implicitement la fourniture de services EAH décentes. Nous pouvons mener des inspections et demander à ce que des mesures soient prises si un manquement est observé, voire suspendre nos relations avec le fournisseur en cas de non-conformité. »*

*« Nous avons un code de pratique pour les fournisseurs ainsi qu'un programme d'audit qui reflètent les règles élémentaires du droit du travail (pas de travail des enfants, pas de travail forcé, salaire équitable, etc.), que nous avons fait évoluer au fil des années pour inclure d'autres questions dont l'EAH. Nous avons cessé de travailler avec certains fournisseurs pour cause de non-respect du code de pratique, c'est donc un outil puissant. »*

Le recours aux codes et cahiers des charges pour les fournisseurs ainsi que les audits effectués pour garantir une haute qualité de production semblent être une pratique universelle. Mais ce système offre aussi plusieurs opportunités d'améliorer les résultats en matière d'EAH. Par exemple, si la fourniture de services EAH est généralement obligatoire, la plupart des codes sont formulés de manière ambiguë ou comportent des obligations peu contraignantes, comme le fait que les salariés « aient accès à l'eau et à des équipements sanitaires ». S'il n'est pas précisé à quelle distance doivent se situer ces installations, ni la quantité et la qualité des services fournis, et s'il n'est pas fait référence aux bonnes pratiques préconisées au plan international (par l'Organisation internationale du travail [OIT] ou l'Organisation mondiale de la santé [OMS]), de telles dispositions sont presque insignifiantes. Les obligations non contractuelles ou la faiblesse des processus d'audit peuvent également poser problème, notamment quand d'autres priorités ou la nécessité de garantir l'approvisionnement du produit viennent tempérer la rigueur qui s'applique au niveau des services EAH. Une étude plus large visant à documenter la pertinence des codes de pratique des fournisseurs, l'expérimentation des obligations « idéales » et un plaidoyer ciblé visant à renforcer ces systèmes devraient être menés.

**3.2.4 Le renforcement des mécanismes existants (dont les conventions de l'OIT, les normes de performance de l'IFC, les recommandations de l'OCDE, le cadre d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles [SAFA] de la FAO), devraient faire progresser la question de l'EAH de manière significative.**

#### *Témoignages d'entreprises...*

*« Le rapport de l'OIT a été publié la semaine dernière, et je dois vérifier si nous devons réviser nos normes puisque nous nous servons de ce rapport comme référence. Nous nous sommes également alignés sur le WASH Pledge du WBCSD. »*

*« Les normes de performance de l'IFC sont quasiment 'la' référence pour la plupart des acteurs financiers ; par conséquent, ce pourrait être une manière de faire évoluer les choses. »*

Plusieurs initiatives, conventions et documents existants constituent des points de repère concernant la manière dont les entreprises peuvent gérer et agir sur les questions d'EAH tant sur les sites opérationnels qu'au long de leurs chaînes d'approvisionnement. On peut citer par exemple deux conventions de l'OIT, la *Convention n°184 relative à la sécurité et à la santé dans l'agriculture* et la *Convention n°155 concernant la sécurité et la santé des travailleurs* qui sont largement considérées comme étant « la norme » s'agissant des politiques et des pratiques des entreprises en matière d'EAH. De même, les normes de durabilité environnementale et sociale de l'IFC sont une référence majeure pour définir la manière dont les entreprises sont censées se comporter. Toutefois, une analyse approfondie de ces systèmes de référence (qui amène les recommandations résumées en annexe 2) fait ressortir des opportunités notables d'améliorer la manière dont sont traitées les questions d'EAH dans ces différents documents normatifs, en particulier au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de leur vaste influence, travailler étroitement avec ces systèmes pour que les questions d'EAH soient traitées de manière plus progressiste, plus robuste et plus claire doit être une priorité.

Plusieurs personnes interviewées ont proposé l'idée de travailler en collaboration avec l'AWS et ISEAL pour améliorer la façon dont l'EAH est traité. L'alliance ISEAL s'est déclarée désireuse de soutenir un

renforcement des normes EAH, et de documenter l'impact des normes en lien avec l'ODD n°6. Les directives et normes élaborées par l'OIT, l'IFC, la FAO et l'OCDE représentent des opportunités d'action tout aussi importantes visant à mobiliser le secteur privé sur l'EAH dans les pays qui figurent au bas du classement de l'Indice de développement humain.

Mention est également faite ici d'élargir ou d'ajuster la portée de la « Promesse pour l'EAH » du WBCSD pour inciter plus fortement ses signataires à prendre des mesures axées sur les services d'EAH pas seulement sur les sites opérationnels mais également au niveau des chaînes d'approvisionnement.

### 3.2.5 Les normes élaborées par des organismes tiers représentent une voie particulièrement prometteuse pour progresser sur l'EAH

#### Témoignages d'entreprises...

« Quand des systèmes de certification existent, nous les utilisons. Nous nous basons sur ce que les normes définissent pour l'eau. »

« Notre approche générale par rapport aux normes est de les utiliser lorsque c'est utile. Nous comparons nos pratiques aux différentes règles qui les composent et à leurs systèmes de validation, ce qui nous permet d'identifier les points sur lesquels nous devons mettre l'accent pour améliorer nos systèmes internes. »

« Il est utile de savoir que les partenaires s'engagent par rapport aux systèmes de certification. C'est une approche judicieuse. Il pourrait être utile de référencer la certification AWS comme 'norme à atteindre', parce que nous ne voulons pas que chaque système de certification cherche à résoudre ce puzzle chacun de son côté. »

Toutes les personnes interviewées ont déclaré qu'elles se basaient sur les systèmes de certification externes pour évaluer leurs pratiques internes, et que lorsqu'ils sont bénéfiques pour l'entreprise et rentables, les systèmes de certification sont adoptés tant au niveau de la chaîne d'approvisionnement que des activités propres de l'entreprise. Ces systèmes de certification semblent particulièrement pertinents pour les filières agricoles où le donneur d'ordre exerce un contrôle moins important sur les conditions de production.

Neuf systèmes de certification ont fait l'objet d'une analyse complète. Les recommandations qui ressortent de cette analyse sont présentées en annexe 1, les conclusions et étapes suivantes étant résumées comme suit :

- Les systèmes de certification sont pour la plupart relativement limités quant aux critères définis (ou non définis) pour l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène des salariés, de leurs familles et des populations qui sont liées aux chaînes d'approvisionnement des multinationales. En particulier, très peu de systèmes de certification traitent véritablement la question de l'assainissement.
- Les systèmes de certification étudiés reconnaissent tous l'opportunité de renforcer le traitement des questions d'EAH, et expriment tous une volonté de collaborer pour améliorer leurs systèmes.
- La préoccupation majeure des systèmes de certification est que les modifications visant à inclure l'EAH doivent être viables. Leur crainte est qu'en plaçant la barre trop haut, les producteurs qui ont le moins de moyens perdent leur certification ou abandonnent le système.
- Il existe de vraies opportunités de travailler de manière constructive avec les systèmes de certification et leurs parties prenantes. Les représentants des systèmes de certification ont proposé de collaborer dans trois domaines :

- 1) L'élaboration en commun de critères améliorés, d'indicateurs et de recommandations ;
- 2) La mise en place de projets pilotes qui adoptent les systèmes de certification, dans le cadre desquels les entreprises et les producteurs élaborent des approches, des critères et des indicateurs pour améliorer le traitement des questions d'EAH, avec la possibilité de les mettre en œuvre à différentes échelles ;
- 3) Le développement de programmes thématiques pour aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, en prenant modèle sur les programmes sociaux axés sur les questions de genre, de travail des enfants et les conditions de travail.

### 3.3 Des données et analyses supplémentaires sont nécessaires

#### 3.3.1 Un corpus de données plus étoffé et une articulation plus convaincante renforcerait utilement l'argumentaire économique en faveur de l'EAH

##### *Témoignages d'entreprises...*

*« Je n'ai pas la moindre idée de ce que le risque EAH représente pour nos activités, mais quand on se rend au Nigéria, en Inde, en Tanzanie, il n'y a tout simplement pas de sanitaires dans les fermes situées en zone rurale. Le manque de données pose problème et ce n'est pas quelque chose dont on a beaucoup parlé. Ce qui est important c'est de faire le travail nécessaire pour combler le manque de données. »*

*« Pour nous, la principale leçon, si l'on veut que ce programme dure encore dix ou vingt ans, c'est que l'on doit présenter clairement l'intérêt économique. Si on articule clairement, avec des chiffres convaincants à l'appui, l'intérêt pour l'entreprise d'investir dans les services d'EAH, nous pouvons intégrer cet aspect en tant que priorité de l'entreprise au-delà des préférences philanthropiques personnelles de quelques individus clés. »*

*« Nous serions très intéressés de travailler avec les partenaires pour clarifier les arguments économiques et expliciter précisément comment on peut traiter la question de l'EAH dans les chaînes d'approvisionnement. Nous pourrions nous pencher sur les facteurs liés à la santé avant et après les interventions. »*

Des données sont disponibles concernant les bénéfices qu'apportent les services d'EAH au niveau macroéconomique. Ainsi, d'après l'OMS et d'autres organisations, les bénéfices économiques liés à l'accès universel en Afrique sub-saharienne se chiffrent à environ 23,5 milliards de dollars chaque année (OMS, 2011). Des données isolées allant dans le même sens sont également disponibles au niveau local mais restent pour l'essentiel anecdotiques. Parmi les études de cas identifiées dans le cadre de cette recherche, les données attestant des bénéfices de l'accès à l'EAH dans les chaînes d'approvisionnement sont difficiles à démêler des autres composantes des interventions globales menées auprès des fournisseurs.

Si toutes les personnes interviewées partagent l'idée que la prise en compte de l'EAH dans la chaîne d'approvisionnement comporte des avantages implicites, il n'existe quasiment pas de données fiables documentant l'étendue du problème ou les arguments économiques en faveur des interventions. En effet, peu d'éléments solides permettent d'attester les bénéfices en termes de réduction de l'absentéisme, de gains de productivité, de différenciation au niveau de l'entreprise et des conditions de travail, de la loyauté des salariés et de la fidélité vis-à-vis des fournisseurs, etc. Si, de manière intuitive et sur le plan éthique, des facteurs positifs peuvent être avancés, que viennent corroborer des études de cas émergentes, il serait vraiment utile d'investir dans des recherches et analyses pour documenter clairement les avantages économiques multiples que représentent les interventions EAH (par rapport aux coûts engagés) afin d'étayer l'action menée. Il faudrait par exemple documenter les véritables

bénéfices économiques qu'apporte l'EAH à différents niveaux : productivité accrue du fait d'un meilleur état de santé de la population, de la réussite scolaire et des gains financiers et de temps résultant de contraintes moins fortes en rapport avec la collecte de l'eau et la prise en charge des personnes malades et des problèmes de santé ; résilience, continuité et pérennisation de la chaîne d'approvisionnement via l'établissement de relations de loyauté et de confiance ; et identification des mécanismes expliquant comment ces différents aspects se traduisent en avantages concurrentiels. Les entreprises sont demandeuses de collaboration et prêtes à investir dans ce type de recherche.

### 3.3.2 Parallèlement à la politique EAH, des recommandations sont nécessaires concernant les processus permettant un engagement réel des parties prenantes et des communautés

#### Témoignages d'entreprises...

*« L'eau et l'assainissement ne sont pas forcément des enjeux, cela dépend des priorités locales. La priorité peut être de construire une route pour permettre aux producteurs de se rendre au centre d'achat. Nous décidons des priorités sur lesquelles se focaliser dans les communautés productrices en discutant avec les experts. »*

*« Nous sommes désireux de travailler sur le plaidoyer quand cela semble logique, mais nous avons besoin d'aide pour savoir comment nous y prendre. »*

Des politiques EAH bien intentionnées mais qui ne sont pas mises en œuvre de manière adéquate posent des risques en termes de pérennité et d'impact. Ainsi, les processus visant à consulter les parties concernées pour identifier leurs besoins et à planifier avec elles les actions à mener doivent être inclusifs et équitables. En particulier, l'inclusion des femmes dans l'évaluation des priorités locales verra probablement émerger la fourniture de services EAH comme enjeu prioritaire. Des conseils sont nécessaires à propos des processus à utiliser et des questions à poser quand sont évalués les risques liés aux chaînes d'approvisionnement, mais aussi pour hiérarchiser les mesures à prendre en vue de les atténuer et pour concevoir les interventions.

Des conseils sont également nécessaires concernant la manière dont les entreprises peuvent entreprendre ou soutenir des actions de plaidoyer visant à améliorer la fourniture de services EAH. Il peut s'agir de s'appuyer sur des données et une communication convaincantes pour mettre en lumière et soutenir un changement au niveau des pratiques, des politiques ou des mécanismes de financement au sein de l'entité administrative la plus pertinente, du niveau local au pouvoir central. C'est un point tout particulièrement important étant donné la répartition des responsabilités pour la mise en place des infrastructures publiques d'accès à l'eau et à l'assainissement entre les différents échelons, mais aussi parce que l'origine des manquements observés au niveau des services EAH à l'échelle locale et nationale tend à se trouver dans les systèmes institutionnels, financiers et de gouvernance pour lesquels le plaidoyer est le meilleur moyen d'action. Dans la plupart des pays où l'EAH est une priorité, il existe des plateformes de plaidoyer qui pourraient être renforcées par la voix du secteur privé. Les recommandations et le cadre directeur relatifs à l'intégrité qui ont été élaborés dans le cadre de l'initiative du « CEO Water Mandate » pourrait être une référence utile à ce niveau.

### 3.3.3 Les controverses et risques potentiels résultant de l'implication des entreprises dans l'EAH doivent être parfaitement compris et gérés en amont

#### Témoignages d'entreprises...

*« Il faut penser à la pérennité des interventions dès le départ. Qu'est-ce que vous financez, et comment les activités vont-elles perdurer après votre implication initiale ? Est-ce que des structures adaptées ont été mises en place, comme des coopératives ou des comités de gestion de l'eau ? Seront-ils en mesure d'assurer la gestion et le financement une fois que votre implication aura pris fin ? »*

*« Vous ne pouvez pas agir sur un élément sans agir sur tous les autres. Nous ne voulons pas d'une approche individualisée pour chaque site ou chaque problème. »*

*« Si nous voulons faire avancer ces questions au niveau des chaînes d'approvisionnement, où commence et où s'arrête notre responsabilité ? »*

*« Je ne pense pas que nous voulons nous focaliser de manière étroite sur l'EAH compte tenu des priorités sur le travail forcé et le travail des enfants, et aussi la question des droits fonciers. »*

Les personnes interviewées ont souligné le fait que les efforts engagés pour améliorer les services d'EAH ne doivent pas aboutir à une fragmentation ni à la mise en place d'initiatives isolées. Elles doivent au contraire être ancrées, et s'insérer, dans les démarches globales déjà menées pour renforcer la résilience et la pérennité des chaînes d'approvisionnement (c'est-à-dire agir par le biais des normes et systèmes existants plutôt que d'en créer de nouveaux).

Les parties concernées doivent par ailleurs garder à l'esprit les possibles effets pervers de cette approche. Ainsi, les interventions des entreprises pourraient détourner l'expertise limitée qui existe sur le plan technique et de la gouvernance, ainsi que des fonds publics, des besoins des populations pauvres vers les besoins des salariés des chaînes d'approvisionnement (qui sont susceptibles d'être déjà relativement mieux lotis). Il est légitime que l'idée d'inciter le secteur privé à agir par rapport à des domaines qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics, comme c'est le cas pour l'eau et l'assainissement, soit sensible et potentiellement controversée. Les recommandations et le cadre directeur relatifs à l'intégrité du « CEO Water Mandate » s'efforcent de réconcilier ces enjeux, qui ne doivent pas constituer un obstacle infranchissable à une action constructive. Le cadre directeur définit des principes visant à garantir le plus haut degré d'intégrité dans le cadre de l'action collective sur l'EAH pour éviter ces effets pervers. Les initiatives intègres se caractérisent idéalement par :

1. **des objectifs clairs et des résultats démontrables qui contribuent à faire progresser la gestion durable de l'eau ;**
2. **des participants dignes de confiance, crédibles et comptables de leur action ;**
3. **des processus et une gouvernance inclusifs, transparents et réactifs qui conduisent à des décisions éclairées et équilibrées.**

S'agissant des rôles et responsabilités appropriées pour les infrastructures et interventions portant sur l'EAH, le cadre directeur stipule une exigence faite aux entreprises de respecter le principe « Ne pas nuire », tel qu'il est décrit dans le rapport Ruggie<sup>3</sup>, et reprend les principes du CEO Water Mandate, dont le principe n°2 :

Respecter les rôles respectifs des pouvoirs publics et du secteur privé. Un engagement responsable des entreprises dans la politique de l'eau implique de veiller à ce que les activités menées ne viennent pas empiéter sur la mission des pouvoirs publics et leur responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'eau mais au contraire les soutenir. Ceci inclut l'engagement du secteur privé d'agir au sein d'un cadre bien réglementé (et appliqué).

Des champs de compétences et responsabilités adaptés doivent être définis pour appuyer cette démarche, sachant qu'une attitude progressiste est recommandée. Cela ne signifie pas nécessairement que les entreprises créent et contrôlent elles-mêmes des infrastructures EAH communautaires, dont les statuts de propriété et les modalités de gestion et d'entretien sont souvent confuses et peu pérennes, ce qui conduirait en outre à une fragmentation dommageable des services d'eau. Il s'agit au contraire d'orienter l'engagement stratégique des entreprises en vue de soutenir durablement les services fournis par l'entité qui en a la charge localement, que ce soit une collectivité locale, un opérateur privé ou une organisation communautaire. La nature et l'axe prioritaire de cet engagement doivent toujours

3 « Protect, Respect and Remedy: A Framework for Business and Human Rights, Report of the Special Representative of the Secretary-General on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises », John Ruggie, 2008

être déterminés en fonction du contexte local et pourraient prendre différentes formes : réalisation d'études et plaidoyer, co-financement ou encore renforcement des capacités. Il s'agit par ailleurs de reconnaître le rôle et les responsabilités d'une entreprise qui, selon la thèse défendue ici, s'étendent aux aspects suivants :

- Faire en sorte que les salariés de ses propres exploitations agricoles et usines, ainsi que celles des sous-traitants et fournisseurs, aient accès à l'EAH selon les normes préconisées ;
- Agir activement pour évaluer la situation par rapport aux niveaux d'accès à l'EAH préconisés dans les communautés où vivent les salariés, et intervenir pour améliorer l'accès là où cet aspect est une priorité ;
- Veiller à ce que les activités de l'entreprise et sa croissance n'aient pas d'impact négatif sur l'accès satisfaisant aux infrastructures EAH locales ni sur la possibilité pour les habitants d'accéder durablement aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (du fait par exemple, d'un afflux de population ou d'une surcharge des infrastructures).

## 4. Conclusion

---

L'analyse présentée ici et les entretiens approfondis réalisés avec les parties prenantes font apparaître des opportunités significatives de stimuler les progrès vers l'atteinte des objectifs mondiaux d'accès à l'EAH par le biais des chaînes d'approvisionnement des multinationales et des systèmes de certification. Sont également mises en avant des recommandations et les prochaines étapes qui permettraient d'exploiter ces diverses opportunités, à l'intention des partenaires ayant mandaté cette étude et de la communauté des acteurs engagés sur les questions de gestion de l'eau. Concrétiser ces opportunités, et prioriser le suivi, l'évaluation et la capitalisation constitueront des contributions importantes à ces enjeux et aux efforts collectifs engagés pour réaliser l'ODD n°6.

# Annexes

---

## **Annexe 1. Résumé des recommandations visant à renforcer les approches EAH qui ressortent de l'analyse des systèmes de certification**

Le tableau A1 ci-dessous résume les opportunités d'action identifiées par rapport aux neuf systèmes de certification étudiés. Il est aussi fortement recommandé de considérer le système de certification Bon Sucro étant donné sa présence dans des pays où l'EAH est un enjeu et la prévalence de la sous-traitance dans le secteur de la production du sucre. Les options ont été hiérarchisées en fonction de divers facteurs dont :

- La volonté exprimée de travailler avec les partenaires sur l'EAH ;
- Les offres concrètes de collaboration ;
- La présence dans les pays rencontrant des difficultés pour l'EAH (en se servant des programmes-pays WaterAid comme indicateurs indirects) ;
- L'approche existante en matière d'EAH au niveau des normes et des recommandations ;
- Le statut actuel du processus de révision des normes.

**Tableau A1 : Opportunités via une action directe auprès des systèmes de certification**

Système de certification	Programme pays WaterAid <sup>4</sup>	Produit ou filière	1 <sup>e</sup> opportunité	2 <sup>e</sup> opportunité	3 <sup>e</sup> opportunité	Autres infos
Fairtrade	Tous	<b>Cacao :</b> Opportunité d'influencer l'ensemble des 18 filières agricoles, horticoles, textiles et de fabrication.	<b>Projet pour étude de cas :</b> Collaboration avec Fairtrade et son partenaire Mondelez sur les chaînes d'approvisionnement de la marque Cadbury dans plusieurs pays.	<b>Système de certification :</b> Renforcement du système en dehors du processus de certification en plaidant pour l'harmonisation des critères EAH existants pour toutes les normes Fairtrade.	<b>Système de certification :</b> Renforcement de toutes les normes par le développement d'une thématique axée sur l'EAH, en prenant modèle sur les programmes actuels ciblés sur le genre, les droits des travailleurs et le travail des enfants.  Les révisions de chaque norme étant échelonnées dans le temps, l'élaboration d'un axe thématique offrirait un moyen accéléré pour les faire évoluer.	En tant que principal système de certification de l'alliance ISEAL en volume, Fairtrade devrait logiquement avoir une portée et un degré d'influence importants.
Alliance for Water Stewardship (AWS)	Tous : Présence régionale avec des agents qui animent des réseaux en Asie, en Afrique et en Amérique centrale	<b>Produits laitiers, riz et céréales pour fabrication de bière :</b> Opportunité d'influencer plusieurs secteurs d'activité confrontés au risque hydrique.	<b>Projet pour étude de cas :</b> Collaboration avec WWI et Diageo, membre AWS et partenaire de WaterAid, chez des petits producteurs sous-traitants en Tanzanie et des coopératives de production de riz au Malawi.	<b>Projet pour étude de cas :</b> Collaboration avec GSK, membre AWS, sur une filière de production de produits laitiers en Inde.	<b>Système de certification :</b> Opportunité pour WaterAid, membre AWS, d'avoir un rôle moteur pour l'EAH lors de la révision du processus de certification en 2017/2018.	Reconnu pour ses « bonnes pratiques » pour l'eau et l'EAH au sein des systèmes de certification (de l'avis des personnes interviewées) l'AWS peut jouer un rôle pilote pour l'adoption de l'EAH dans d'autres systèmes.
SAN-Rainforest Alliance		<b>Thé :</b> Opportunité d'influencer d'autres produits de base.  Les principales productions concernées par le système SAN sont le cacao, le café, le thé, la banane et l'ananas.	<b>Projet pour étude de cas :</b> Offre de collaboration avec SAN-Rainforest Alliance dans les plantations de thé en Inde et au Kenya.  Les conclusions pourraient être disséminées au sein du réseau SAN-RA et dans les normes.	<b>Système de certification :</b> Renforcement des critères et indicateurs et développement de recommandations pour l'EAH.  La prochaine révision est prévue en 2021. L'évolution du système pourrait ne pas être possible avant cette date – aux partenaires d'en discuter avec SAN-RA.		Le responsable Certification et Politiques sera en Inde en mars, si WaterAid Inde et WBCSD Inde sont intéressés pour le rencontrer.
Better Cotton Initiative (BCI)	11 : Kenya, Mali, Mozambique, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Malawi, Tanzanie, Zambie, Inde, Pakistan	<b>Coton</b>	<b>Système de certification :</b> Renforcement des critères de base et élaboration de recommandations.	<b>Formation :</b> La BCI serait très intéressée pour développer des programmes de formation qu'elle pourrait prendre en charge et répercuter via ses réseaux locaux dans les pays concernés	<b>Système de certification :</b> La BCI serait très intéressée de recevoir des conseils de la part du WBCSD concernant le renforcement des recommandations et indicateurs sur les conditions de travail	La BCI est actuellement engagée dans une révision de son processus de certification, il faudrait donc la contacter au plus vite.

<sup>4</sup> Afrique, Afrique de l'Est : Éthiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda ; Afrique australe : Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie ; Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Ghana, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone.

Continent américain : États Unis, Canada, Colombie, Nicaragua. Europe : Suède, Royaume-Uni.

Asie-Pacifique : Australie, Bangladesh, Cambodge, Inde, Japon, Laos, Birmanie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Timor-Oriental.

<b>4C – Global Coffee Platform</b>	<b>14</b> : Colombie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Inde, Cambodge, Laos, Birmanie, Ghana, Kenya, Madagascar, Nigéria, Tanzanie, Ouganda	<b>Café</b>	<b>Projet pour étude de cas</b> : Projet pilote pour tester des approches EAH minimales adaptables qui soient généralisables à l'ensemble du secteur.	<b>Système de certification</b> : Renforcement des critères de base et élaboration de recommandations. Le renforcement pourrait être conditionné à l'expérimentation des critères retenus pour le projet pilote.		Sachant que Fairtrade, UTZ Certified et SAN-Rainforest Alliance sont membres de la GCP, opportunité de coordination de tous les systèmes de certification concernant le café.
<b>UTZ Certified</b>	<b>12</b> : Colombie, Nicaragua, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda, Zambie	<b>Café, cacao, thé, rooibos</b>	<b>Projets pour études de cas</b> : UTZ est ouvert à la discussion concernant des projets de capitalisation pour chaque type de production certifié.	<b>Système de certification</b> : Renforcement des critères et indicateurs et élaboration de recommandations EAH spécifiques. Révision des critères prévue en 2018.		
<b>Forest Stewardship Council (FSC)</b>	<b>17</b> : Bangladesh, Cambodge, Colombie, Ghana, Inde, Kenya, Laos, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Birmanie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Swaziland	<b>Produits forestiers</b>	<b>Produits forestiers</b> <b>Système de certification</b> : Renforcement des critères et indicateurs et élaboration de recommandations pour l'EAH.			Il pourrait y avoir un potentiel par rapport à leurs thématiques Services rendus par les écosystèmes et Gestion des ressources en eau
<b>GLOBALG.A.P.</b>	<b>17</b> : Kenya, Madagascar, Inde, Colombie, Tanzanie ; pays à fort taux de pénétration du marché. Pakistan, Nicaragua, Bangladesh, Laos, Mali, Ghana, Mozambique, Éthiopie, Ouganda, Swaziland, Zambie, Lesotho : pays au taux de couverture plus faible.	<b>Cultures</b> : Culture combinées, fleurs et plantes ornementales, fruits et légumes, matériel de reproduction des végétaux, thé <b>Animaux</b> : Production bovine et ovine – viande et produits laitiers, veaux, porcs, volaille, dinde. <b>Autre</b> : Aquaculture, aliments pour animaux.	<b>Système de certification</b> : Renforcement des critères de base applicables à toutes les exploitations et élaboration de recommandations.			
<b>Roundtable for sustainable palm oil (RSPO)</b>	<b>6</b> : Colombie, Ghana, Libéria, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone.	<b>Huile de palme</b>	<b>Projet pour étude de cas</b> : Intérêt exprimé pour un projet de capitalisation pour évaluer et agir sur les questions d'EAH en Afrique subsaharienne. Le marché de la production d'huile de palme est relativement limité en Afrique subsaharienne.	<b>Système de certification</b> : Renforcement des critères de certification et élaboration de recommandations pour l'EAH.		Le processus de révision des normes débute en février 2017. Est réservé aux membres mais plusieurs organisations affiliées aux partenaires sont membres. Révision présidée par le WWF.

Le tableau A2 présente les résultats de l'analyse des directives de l'ISEAL, de l'OIT, de l'IFC, de la FAO et de l'OCDE. La collaboration avec ces organisations concernant leurs directives représente une opportunité notable d'agir sur l'EAH.

**Tableau A2 : Opportunités potentielles via la collaboration avec ISEAL et le plaidoyer auprès de l'IFC, de l'OIT, de la FAO et de l'OCDE**

Organisation	Niveau de priorité	Opportunité	Logique
ISEAL	Élevé	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaidoyer auprès de tous les systèmes de certification ISEAL à propos des approches EAH via des webinaires, des groupes de travail, etc.</li> <li>2. Communication commune concernant le rôle que les systèmes de certification pourraient jouer au niveau de l'action menée sur l'ODD n°6.</li> </ol>	ISEAL pourrait être un instrument utile pour faire progresser l'EAH dans tous les systèmes de certification. Deux des systèmes étudiés dans le cadre du rapport – Fairtrade et Better Cotton – ont demandé à ce que ISEAL soit impliqué dans toute action menée pour améliorer les conditions d'EAH via les systèmes de certification, pour garantir l'harmonisation des résultats obtenus.
Organisation internationale du travail (OIT)	Élevé	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaidoyer auprès du Groupe de travail tripartite chargé de la révision des normes OIT en vue de renforcer les conventions de l'OIT qui portent sur les conditions de travail des salariés des chaînes d'approvisionnement, dont la convention n°184 relative à la santé et à la sécurité dans le secteur de l'agriculture.</li> <li>2. Plaidoyer pour que les systèmes de certification ISEAL s'alignent sur les normes actuelles et révisées de l'OIT.</li> </ol>	Les conventions de l'OIT sont les directives de référence les plus fréquemment citées dans les systèmes de certification.
International Finance Corporation (IFC)	Élevé	Plaidoyer auprès de l'IFC pour renforcer leurs normes standard en rapport avec les services d'eau, l'assainissement et l'hygiène.	Les critères de performance de l'IFC ont une influence notable et directe sur les normes encadrant les conditions de travail auxquelles doivent adhérer les multinationales et entreprises dans lesquelles l'IFC investit. De plus, il est essentiel que les recommandations proposées par une organisation ayant une influence mondiale sur les entreprises respectent des normes de pratique adéquates.
Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)	Moyen	Plaidoyer auprès de l'OCDE pour renforcer l'approche en matière d'accès à l'EAH dans le cadre des directives de l'OCDE destinées aux multinationales. Renforcement proposé : i) Modèle de politique et ii) Cadre en 5 étapes concernant le devoir de diligence.	Il est essentiel que les recommandations proposées par une organisation ayant une influence mondiale sur les entreprises respectent des normes de pratique adéquates.
Food and agriculture organisation (FAO) ou Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA)	Moyen	Plaidoyer auprès de la FAO pour renforcer les directives et indicateurs du système SAFA (Cadre d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles) à l'usage des PME et des grandes entreprises.	Il est essentiel que les recommandations proposées par une organisation ayant une influence mondiale sur les entreprises respectent des normes de pratique adéquates.

## Annexe 2. Critères à prendre en compte pour définir une approche « idéale » de l'EAH dans les chaînes d'approvisionnement (et sur les sites opérationnels)

Le but de cette annexe est de proposer un aperçu rapide (et probablement incomplet) des aspects à prendre en considération pour élaborer ce qui constituerait une version idéale de l'approche EAH pour les chaînes d'approvisionnement. Elle n'entend PAS définir cette approche « idéale », qui nécessite la concertation entre les parties concernées pour garantir son appropriation et sa pertinence.

Pour développer cette approche idéale, une large collaboration et la prise en compte de l'eau dans sa globalité sont à privilégier pour éviter les risques de fragmentation et d'inefficacité.

Il est recommandé d'éviter d'imposer des règles générales en adoptant plutôt une approche basée sur l'analyse des risques qui établit progressivement des exigences plus strictes qui sont proportionnelles à l'exposition aux dangers et à la vulnérabilité. Par exemple, une série de seuils minimaux pourraient être établie sur la base du nombre de salariés et/ou de la taille de l'exploitation, ou de la situation nationale en matière d'EAH, en deçà desquels les exigences seraient moins fortes.

### Points suggérés pour inclusion dans les critères et indicateurs :

**Quantité d'eau potable :** Distance jusqu'au point d'eau, pauses pour boire, et volumes disponibles en fonction de la température et de l'activité.

**Qualité :** Conformité avec les normes de l'OMS ou nationales, plans garantissant la sécurité hydrique mis en place et opérationnels pour toutes les sources d'eau utilisées sur site, en prévoyant si nécessaire un protocole de traitement et d'entretien, des critères de test, Steritabs, etc.

**Assainissement :** « Assainissement amélioré », nombre de toilettes par salariés, accès sexo-spécifique avec portes fermées, inspection/nettoyage, installations ne provoquant pas de pollution, distance pour s'y rendre et pauses pour les utiliser. Campagnes de promotion dans les zones où la défécation en plein air ou le risque de défécation en plein air existent.

**Hygiène :** Équipement pour le lavage des mains, eau courante avec savon. Protocole d'inspection pour vérifier la présence des équipements nécessaires pour gérer l'hygiène menstruelle et de sanitaires sexo-spécifiques. Éducation à l'hygiène et audit.

**Solutions de terrain :** Définition de protocoles précisant la distance pour se rendre aux latrines/ au point d'eau en fonction de divers facteurs tels que la fréquence des visites sur site et le nombre de salariés. Étudier l'option de fournir des pelles, des formations et des produits désinfectants pour les mains quand l'installation d'infrastructures sur le terrain n'est pas réaliste, par exemple pour les sites rarement fréquentés. Enfouissement des excréments à une certaine profondeur à distance des cultures/des lieux de contact, de passage ; mise à disposition d'écrans ou de cabines mobiles ; bidons d'eau d'un certain volume fournis gratuitement.

**Habitat local (là où vivent les salariés) :** Cartographie des services d'EAH/ de la sécurité hydrique, documentation du niveau d'accès à l'aide du cadre JMP, principaux problèmes/risques, plan d'action, plaidoyer.

**Plaidoyer national :** Se rapprocher des acteurs de plaidoyer dans le cadre des processus de concertation sectoriels lorsque la progression/le taux de couverture sont inférieurs aux objectifs fixés.

« Ne pas nuire » – respecter les obligations concernant les infrastructures locales : Quelques critères pour s'assurer que si ses activités modifient les conditions démographiques ou provoquent un afflux de population, l'entreprise travaille avec les autorités pour s'assurer que les services ne sont pas surchargés / restent adéquats (Cf. rôle de contribution au développement au Royaume-Uni).



WaterAid, 47-49 Durham Street, London SE11 5JD  
Tél : 020 7793 4500 [www.wateraid.org](http://www.wateraid.org)

Immatriculée au registre des organisations à but non lucratif sous les n°288701 (Angleterre et Pays de Galles) et SC039479 (Écosse)